

VADE-MECUM DU LIVRE NUMÉRIQUE

Une initiation pour les éditeurs de la Communauté française



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE

Rapport établi
pour le Service de la Promotion des Lettres
Service général des Lettres et du Livre
Administration générale de la Culture
Ministère de la Communauté française

par Alain Esterzon, économiste du livre
Gaëlle Courtois, historienne contemporanéiste
Nicolas van Zeebroeck, expert en technologies de l'information

Bruxelles
15 mai 2011

© 2011, éditions Ercée ASBL, Bruxelles
pour le Service de la Promotion des Lettres
de la Communauté française de Belgique

Mise en page : Muriel Collart
Numérisation : Nord Compo (Villeneuve-d'Ascq)

Dépôt légal version papier D. 2011-4285-1
Dépôt légal au format PDF D. 2011-4285-1

ISBN version papier 978-287145-015-3
ISBN version PDF 978-287145-016-0

SOMMAIRE

Avant-lire	5
CHAPITRE 1 Les livres numériques	7
1. Types de livres numériques	7
1.1. Le livre homothétique	7
1.2. Le livre enrichi ou livre applicatif	7
2. Supports de lecture	8
2.1. Les supports purement dédiés à la lecture, ou liseuses	8
2.2. Les supports multifonctions	9
3. Programmation informatique	10
3.1. Le livre numérique homothétique	10
3.2. Le livre numérique enrichi ou livre applicatif	14
4. Coûts de production	16
5. Archivage	18
5.1. Formats d'archivage	18
5.2. Entrepôts et indexation	18
5.3. ISBN et ISTC	19
5.4. Dépôt légal	19
5.5. Plan Pep's : aspects éditeurs	19
CHAPITRE 2 Le marché des livres numériques	22
1. Fixation du prix de vente	22
1.1. Aspects réglementaires	22
1.2. Politique de prix	22
1.3. Droits d'auteur et diffusion numérique	23
2. Distribution	24
2.1. Vente en librairies	24

2.2. Portails distributeurs	25
2.3. Service après-vente	26
3. Protection des fichiers numériques.....	26
CONCLUSION Un chemin critique	28
Glossaire.....	30
Quelques références parmi beaucoup d'autres.....	35

AVANT-LIRE

Le métier-passion d'éditeur comporte aujourd'hui deux cœurs : le livre papier et le livre numérique. Des horizons « inédits » s'ouvrent avec les nouvelles technologies et les nouveaux usages, en coexistence avec le marché traditionnel.

Ce *Vade-mecum* fait partie d'un vaste programme d'information et de formation sur le numérique, destiné aux professionnels de la chaîne du livre, mené par le Service général des Lettres et du Livre de la Communauté française, sous la direction de Madame Martine Garsou. Il s'adresse prioritairement aux éditeurs non initiés au numérique, avec l'ambition de les familiariser aux éléments clés de la production et de la distribution des ouvrages numériques, tels qu'ils se présentent début 2011.

Mes remerciements vont aux personnes dont la compétence et la disponibilité ont rendu possible la conception et la rédaction de ce rapport.

Madame Yvette Lecomte du Cabinet de la Ministre de la Culture Madame Fadila Laanan, qui en a donné les directives et Madame Sonia Lefebvre du Service de la Promotion des Lettres de la Communauté française qui en a assuré le suivi et la relecture.

Les professionnels du livre et des technologies numériques dont l'accueil et les informations fournies ont été vivement appréciés : Madame Évelyne Lentzen, déléguée générale à la Numérisation des patrimoines culturels de la Communauté française ; Madame Marie Belina, terminologue au Service de la langue française de la Communauté française ; Frère R.-Ferdinand Poswick et Madame Yolande Juste de l'asbl C.I.B. Maredsous ; Madame Muriel Collart conceptrice indépendante ; Messieurs Benoît Debackère de la société Nord Compo (France), Jean-Paul de Ville de Goyet de la société AppSolution,

Quentin Orban de Xivry de la société Mnémotique, Salvador Ferreira de la Sabam.

Ma reconnaissance s'adresse également à Madame Gaëlle Courtois, historienne contemporanéiste, et à Monsieur Nicolas van Zeebroeck, chargé de recherches FNRS et chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles, spécialiste de la gestion de la connaissance et des technologies de l'information, qui ont gracieusement participé à l'élaboration de ce *Vade-mecum* et ont accepté de le cosigner.

Alain Esterzon, 15 mai 2011

CHAPITRE I

LES LIVRES NUMÉRIQUES

I. TYPES DE LIVRES NUMÉRIQUES

À quoi ressemble un livre numérique ? À première vue, il reproduit sur écran les pages d'un ouvrage papier dit traditionnel. Pourtant, il ne s'agit pas d'une simple transposition : l'objet livre numérique fait partie d'un autre monde que le livre papier, comme ce *Vade-mecum* s'attachera à le montrer.

I.1. LE LIVRE HOMOTHÉTIQUE

Le livre homothétique se définit comme l'équivalent du livre papier, muni de fonctionnalités numériques d'affichage et de navigation. C'est actuellement l'essentiel de l'offre des catalogues de livres numériques. Concernant la nouveauté et la numérisation de livres de fonds, les livres homothétiques n'appellent, par nature, que peu de commentaires, si ce n'est sur le plan de la programmation, de la qualité du rendu et de la commercialisation, qui seront détaillées par la suite dans ce rapport.

I.2. LE LIVRE ENRICHIS OU LIVRE APPLICATIF

Dans le deuxième type de livres numériques, dit livre enrichi ou livre applicatif, *enhanced ebook*, la plus-value est apportée par des contenus multimédias et des fonctionnalités très avancées. La notion d'interactivité est ici centrale. Le livre applicatif est le produit d'une programmation informatique offrant au lecteur un grand choix de contenus liés au texte : galeries de photos ; vidéos ; musiques et

sons ; animation d'objets et d'illustrations ; géolocalisation du lecteur ; liens hypertextes vers des sites Internet, etc.

L'*enhanced ebook*, en pleine expansion dans le monde anglophone, touche aussi la production des publications périodiques (magazines).

2. SUPPORTS DE LECTURE

L'absence d'ergonomie des supports de lecture a longtemps été le frein majeur au développement du livre numérique. L'émergence toute récente, chez Amazon, Sony, Barnes & Noble, Apple, Fnac, Bookeen, etc., de supports numériques adaptés au plaisir et au confort de la lecture a complètement modifié la donne — qui plus est, à l'heure de l'Internet mobile (apparu en 2007).

Ces nouveaux équipements vont progressivement entraîner de nouveaux usages de lecture et, en amont, influencer radicalement les modes d'écriture et les projets éditoriaux.

De manière schématique, il est possible de distinguer les supports de lecture numériques en deux grands ensembles, comme indiqué ci-après.

2.1. LES SUPPORTS PUREMENT DÉDIÉS À LA LECTURE, OU LISEUSES

Les liseuses (e-readers) ont un confort de lecture indiscutable et une autonomie de fonctionnement longue, de deux à quatre semaines, car elles utilisent la technologie dite de l'encre électronique (e-ink). L'écran de la liseuse ne comporte pas de source lumineuse intégrée ; il reflète la lumière ambiante. L'œil du lecteur n'éprouve pas plus de fatigue que pour la lecture d'un livre papier. Pour le moment, la technique de l'encre électronique n'existe qu'en noir et blanc ; mais la couleur est en passe d'être commercialisée.

La capacité de stockage des liseuses se situe, selon les modèles, entre 1.000 et 4.000 ouvrages.

Du fait qu'elles sont dédiées uniquement à la lecture, les liseuses visent surtout le public des grands lecteurs de livres et de périodiques.

Le téléchargement de livres numériques sur les liseuses se fait par connexion Internet Wi-Fi ou via une synchronisation avec un ordinateur par l'entrée USB. Les consommateurs choisiront leur support préféré parmi les Kindle, Sony PRS-350, NOOK de Barnes & Noble, FnacBook, Cybook, etc. dont les prix de vente s'échelonnent à ce jour entre 120 et 380 euros. D'autres prix sont proposés par des marques blanches.

2.2. LES SUPPORTS MULTIFONCTIONS

C'est à la tablette que l'on pense immédiatement depuis la sortie de l'iPad, courant 2010. Écran tactile de qualité, approchant du format A4, dont la netteté fait un support de premier ordre pour la lecture des ebooks des rayons Beaux Livres, Encyclopédies, Jeunesse, Bande dessinée, etc., ainsi que pour celle des livres applicatifs et de la presse numérique enrichie.

Techniquement, les tablettes sont des ordinateurs sous forme d'écran tactile, destinés à la navigation Internet mobile, au courrier électronique, à la vision de films et de photographies, à l'écoute de musique, à la pratique de jeux électroniques et aussi... à la lecture d'ouvrages et de la presse numériques. Les tablettes ouvrent l'univers des possibles et visent un public diversifié beaucoup plus large que celui des liseuses.

Le téléchargement des fichiers numériques se fait par connexion Internet via un ordinateur, par réseau Wi-Fi ou 3G (téléphonie mobile à haut débit).

La capacité de stockage de livres sur les tablettes est nettement inférieure à celle des liseuses, en raison du partage avec les autres utilisations (musique, films...) : on peut donc estimer cette capacité moyenne à 200 ouvrages.

La technologie de rétroéclairage de l'écran réduit la durée d'autonomie des tablettes à une dizaine d'heures et cause une difficulté de lecture au soleil. Pour certains consommateurs, le rétroéclairage entraîne aussi une fatigue oculaire.

Le prix d'achat des tablettes, situé autour de 500 euros est considérablement supérieur à celui des liseuses. À côté de l'iPad d'Apple, d'autres tablettes tentent de se faire une place sur ce nouveau marché, comme la Samsung Galaxy Tab.

Autres supports de lecture multifonctions, les ordinateurs personnels offrent, parmi leurs fonctionnalités habituelles, la lecture de documents numériques. Si le format de l'ebook, comme l'ePub ou le PDF, est connu de l'ordinateur, l'utilisateur pourra le parcourir et le lire sans autres démarches. Dans le cas contraire, des logiciels de lecture sont disponibles en ligne, souvent proposés au téléchargement gratuit par les sites vendeurs d'ebooks. Faut-il préciser que l'ordinateur n'offre pas les mêmes facilités de maniabilité qu'une liseuse ou une tablette ? Il demeure toutefois un outil de lecture devenu universel pour le grand public.

D'autres terminaux existent en tant que supports de lecture mais offrent un confort inférieur, dû notamment à la taille réduite de l'écran. Les ordiphones (*smartphones*) sont capables d'afficher un livre numérique, de même que certains baladeurs multimédias et consoles de jeux portables.

3. PROGRAMMATION INFORMATIQUE

3.1. LE LIVRE NUMÉRIQUE HOMOTHÉTIQUE

La numérisation du contenu d'un ouvrage ne consiste pas simplement à scanner ou à photographier sa forme papier pour l'afficher à l'identique sur un écran. Pour lui donner tout le potentiel numérique, il convient d'appliquer au contenu de l'ouvrage une programmation informatique qui le rende manipulable dans l'espace numérique : navigation intérieure, table des matières et index interactifs, choix d'affichage et de marquage du texte, etc. Cette programmation comporte deux étapes : 1° le balisage XML du fichier ASCII, UNICODE ou PDF issu du prépresse traditionnel ; 2° la transformation, ou mise en page numérique, du contenu balisé en fichiers numériques qui répondent aux usages de lecture des consommateurs sur les supports électroniques.

Ces deux étapes reposent sur une même base technologique connue sous le nom d'Extensible Markup Language, plus généralement appelée langage XML.

1° La première étape consiste donc à insérer les balises XML permettant de distinguer les différents niveaux de contenu, autrement dit, de décrire la structure du livre : titres, parties, débuts de chapitre, texte, notes, bibliographie. Ces balises XML doivent respecter une nomenclature informatique normalisée, dénommée Document Type Definition (DTD).

À noter que le balisage XML facilitera aussi — ultérieurement — l'indexation des données par les moteurs de recherche et autres systèmes de bases de données, quand le livre numérique sera diffusé sur Internet.

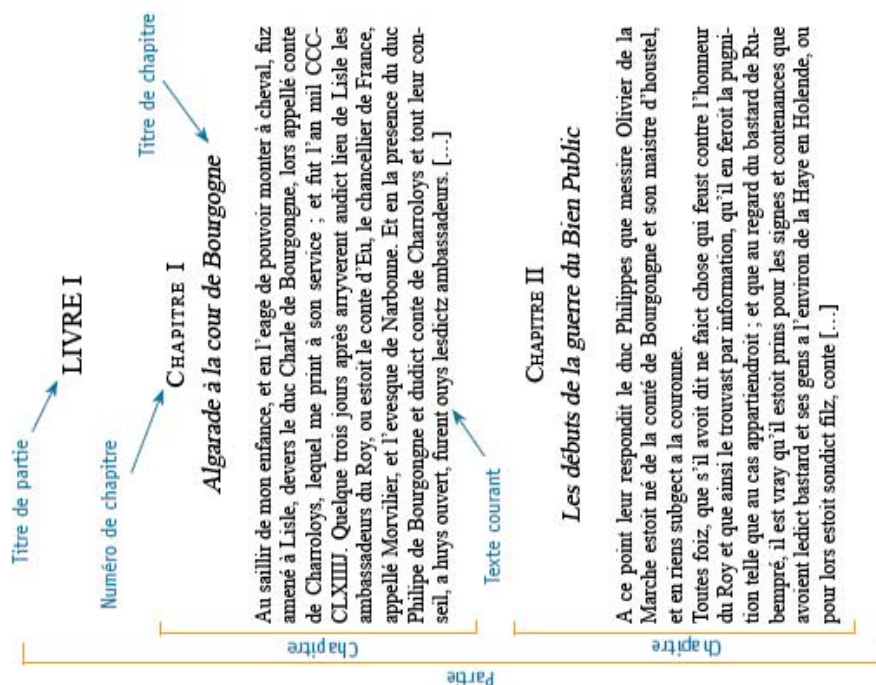
2° On applique ensuite à chaque élément du contenu balisé une programmation de mise en page numérique selon un protocole défini dans des feuilles de style (celles-ci au format XSLT, pour XML Stylesheet Language Transformation) ou par le truchement de logiciels spécialisés (InDesign, QuarkXpress) pour des maquettes plus exigeantes. On obtiendra de cette manière des fichiers ePub et PDF optimisés pour une lecture agréable et une manipulation aisée ; ainsi que certains fichiers supplémentaires utiles à l'éditeur.

Penchons-nous maintenant sur les deux principaux formats de fichiers numériques destinés aux supports de lecture.

L'ePub, est un standard issu d'une initiative de format ouvert (open source) prise par le forum professionnel d'IDPF. Il repose entièrement sur XML et XHTML et se veut universel, c'est-à-dire adapté à tout support de lecture. Concrètement, cela signifie qu'il prévoit l'adaptation automatique de la mise en page en fonction du support de lecture, permettant par exemple le passage à la ligne automatique du texte en fonction de la taille de l'écran.

Le PDF ou Portable Document Format est un produit de la société Adobe, propriétaire de nombreuses normes dans le domaine de la production graphique. Le format PDF est normalisé ISO, ce qui lui confère un caractère de pérennité. Il est largement répandu sur le Web et son logiciel de lecture, Acrobat, distribué gratuitement par Adobe, fonctionne sur la plupart des supports de lecture, de l'ordinateur au téléphone portable. La mise en page d'un livre au format PDF est figée. Le cas échéant, le consommateur doit donc utiliser la fonction zoom pour adapter la taille d'affichage de la mise en page, en vue d'améliorer la lisibilité. Ce caractère figé est toutefois perçu comme un avantage lorsqu'un ouvrage numérique est édité en privilégiant son utilisation sur un support de lecture spécifique, comme l'iPad. La taille des caractères, la disposition esthétique du texte, la qualité des images, etc. sont alors assurées d'être visualisées telles que l'auteur et l'éditeur les ont conçues.

Structure éditoriale



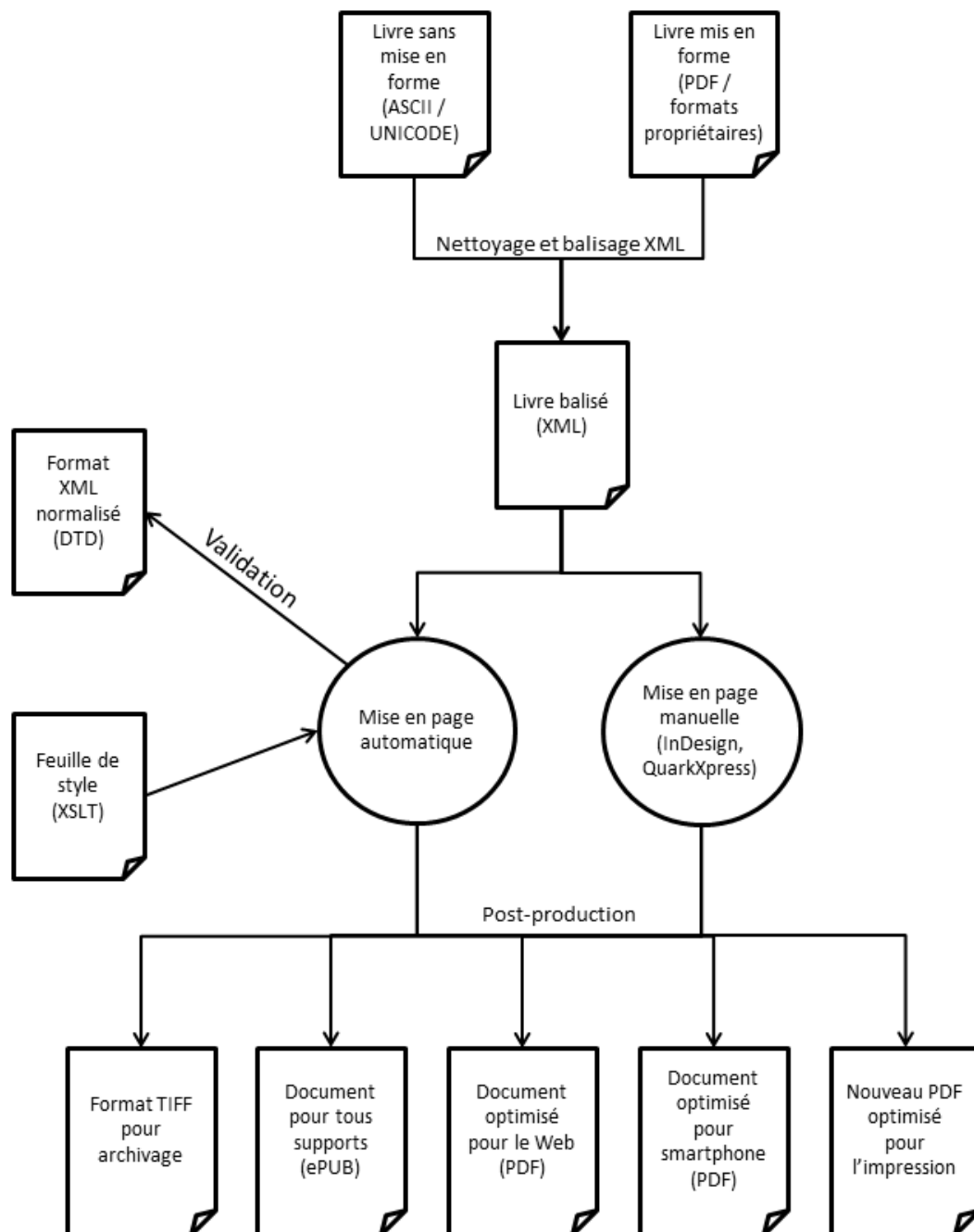
Structure XML

```

<livre>
  <preliminaire>
    <titre>Mémoires</titre>
  <auteur>Philippe de Commines</auteur>
</preliminaire>
</partie>
  <titre>Livres I</titre>
  <chapitre num="1">
    <titre>Algarade à la cour de Bourgogne</titre>
    <texte>
      <p>Au saillir de mon enfance, et en l'age de pouvoir monter
      a cheval, fuz amené à Lisle, devers le <index><occurrence>duc
      Charle de Bourgogne</libelle><libelle>Bourgogne, Charle
      de (Duc)</libelle></index>, lors appellé conte de Charroloys, lequel
      me print en son service ; et fut l'an mil CCCCLXIII. Quelque trois
      jours après arryverent audict lieu de Lisle les ambassadeurs du Roy,
      ou estoit le conte d'Eu, le chancelier de France, appellé Morvillier,
      et l'evesque de Narbonne. Et en la presence du duc Philippe de
      Bourgogne et dudict conte de Charroloys et tout leur conseil, a
      huys ouvert, furent ouys lesdictz ambassadeurs. [...]</p>
    </texte>
  </chapitre num="1">
  <titre>Les débuts de la guerre du Bien Public</titre>
  <texte>
    <p>A ce point leur respondit le duc Philippes que messire
    Olivier de la Marche estoit né de la conté de Bourgogne et son
    maistre d'houstel, et en riens subject a la couronne</p>
    <p>Toutes foiz, que s'il avoit dit ne faict chose qui feust contre
    l'honneur du Roy et que ainsi le trovast par information, qu'il
    en ferait la pugnition telle que au cas appartiendroit ; et que
    au regard du bastard de Rubempré, il est vray qu'il estoit prins
    pour les signes et contenaences que avoient ledict bastard et ses
    gens a l'environ de la <renvoi refid="lien56">Haye en Holende
    </renvoi>, ou pour lors estoit sondict filz, conte [...]</p>
  </texte>
</chapitre>
</partie>
</livre>
  
```

SCHEMA 1.

PROGRAMMATION D'UN LIVRE NUMERIQUE HOMOTHETIQUE



© Nicolas van Zeebroeck, 2011

3.2. LE LIVRE NUMÉRIQUE ENRICHİ OU LIVRE APPLICATİF

Avec le livre numérique enrichi, dit livre applicatif, on aborde le nouveau métier éditorial. Bien au-delà du livre homothétique, la conception des livres et des magazines applicatifs exploite toutes les capacités multimédias (images, vidéos, sons...) et interactives de l'informatique personnelle et d'Internet. Les ouvrages applicatifs offrent au lecteur un tout autre rapport avec un contenu multiple, sur lequel il peut agir tout en feuilletant et en lisant.

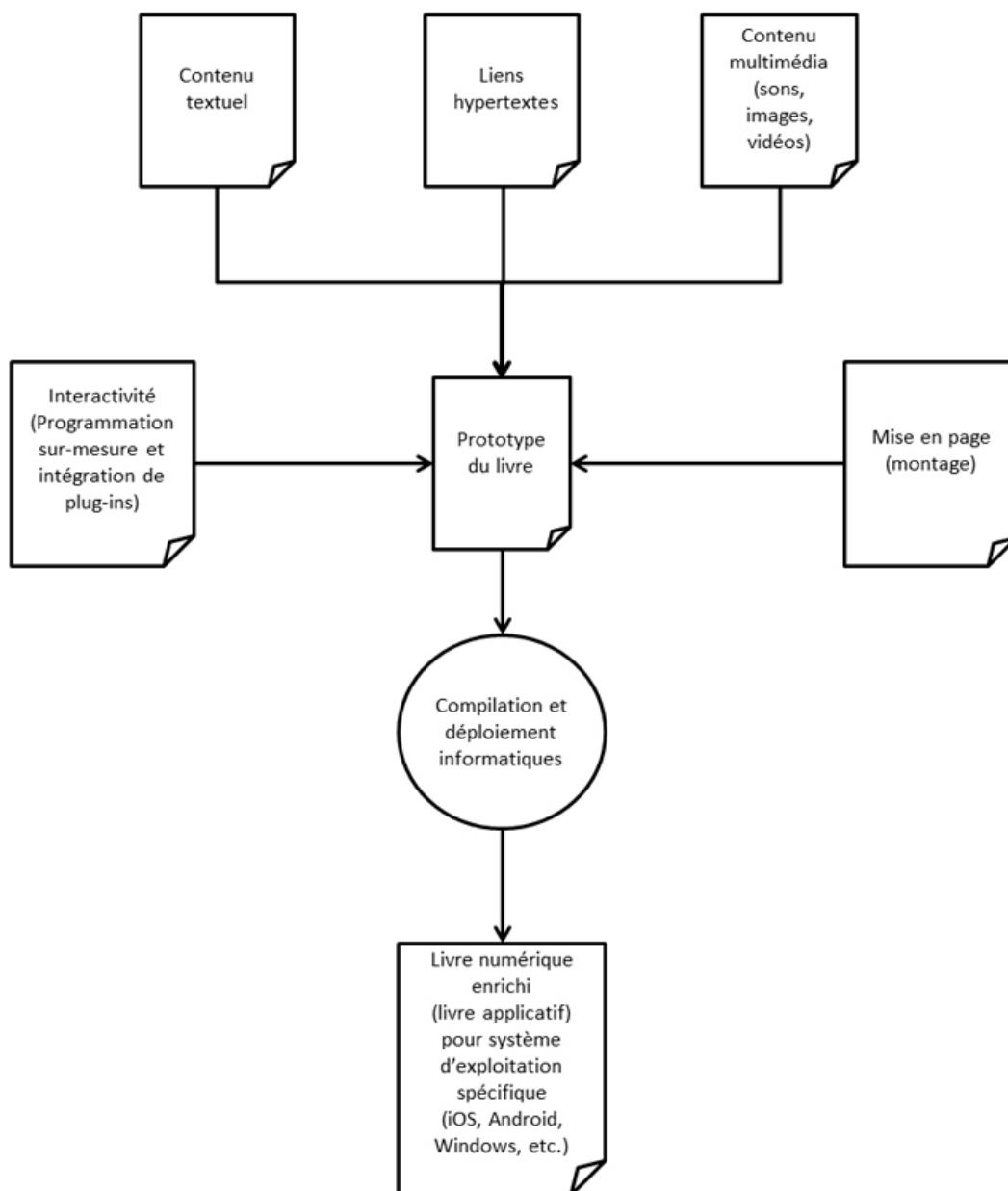
La production d'un livre applicatif consiste à développer un programme informatique constitué 1° du contenu textuel et multimédia formant l'ouvrage (par ailleurs balisé en XML), 2° du code source développé sur mesure et 3° de modules d'extension, aussi appelés plugiciels ou plug-ins (disponibles sur le marché informatique), incorporant certaines fonctionnalités prêtes à l'emploi, comme par exemple, un outil de recherche, un système d'animations.

Ce programme informatique (aussi appelé application) du livre applicatif devra respecter le format et le cahier des charges du système d'exploitation sur lequel il pourra être exécuté, par exemple Windows pour PC, ou iOS pour Apple. Lorsque le programme est conçu pour s'exécuter sur un terminal mobile, comme par exemple l'iPad ou les ordiphones, il entre dans la définition informatique d'une « appli » ou « app ».

Du fait de ce déploiement spécifique pour un système d'exploitation, le livre applicatif perd son interopérabilité ; autrement dit, il ne peut être exploité que par les supports de lecture prévus : iPad et Mac d'une part ; tablettes sous Google Android d'autre part ; ou encore PC, netbooks et tablettes sous Windows... Il est prévisible que l'interopérabilité sera prochainement mise au point.

SCHEMA 2.

PROGRAMMATION D'UN LIVRE APPLICATIF



© Nicolas van Zeebroeck, 2011

À propos des applis ou apps

Aujourd'hui, avec l'engouement pour l'iPod, l'iPhone et l'iPad, l'idée des applis ou apps à vocation commerciale, à contenu multimédia ou ludique est associée, pour le grand public, à la boutique en ligne App Store d'Apple. De manière plus générale, les applis ou apps sont de petits programmes à part entière, multimédias et interactifs, conçus pour s'exécuter sur un appareil mobile, dans un système d'exploitation spécifique.

Comme les livres et les magazines applicatifs sont destinés à être consultés en toute mobilité par le consommateur, ils prennent naturellement la forme informatique d'une appli ou app.

Le plus souvent, les applis ou apps sont « propriétaires », c'est-à-dire que les concepteurs-développeurs d'ouvrages applicatifs doivent les acheter ou en obtenir la licence auprès des sociétés productrices.

4. COÛTS DE PRODUCTION

Le coût de production des livres numériques, comme celui des livres traditionnels, varie du tout au tout en fonction du projet éditorial. Bien définir ce projet a priori est indispensable à l'élaboration d'un budget optimisé.

Le coût de réalisation d'un ebook homothétique est réduit s'il est prévu dans la conception éditoriale globale et réalisé dans la foulée du prépresse du livre traditionnel par les mêmes graphistes développeurs. Ceux-ci seront alors à même de programmer tous les fichiers indispensables aux productions papier et numériques.

La décision des dirigeants éditoriaux porte donc sur le choix du ou des intervenants techniques, au meilleur tarif. Il n'est guère possible dans le cadre de ce *Vade-mecum* de détailler un panel d'offres pour tous les types de projets — que les sous-traitants proposeront d'ailleurs de manière individualisée. Il s'agit d'apporter quelques indications de tarif pour des projets usuels dans le monde de l'édition.

Pour autant qu'un livre numérique homothétique au format ePub ou PDF soit prévu et donc réalisé dans la continuité du pré-presse d'un livre traditionnel, le coût supplémentaire de programmation est minime : de l'ordre de 50 euros pour un livre de texte linéaire, tel un roman. Ce tarif peut monter à quelques centaines d'euros pour des livres homothétiques exigeant une structuration plus sophistiquée.

Certaines sociétés de conception-développement offrent la gratuité pour la réalisation d'un ouvrage au format ePub destiné à être diffusé sur iBooks (Apple). Elles prélèvent une commission de 20, 30 ou 40% sur les ventes, selon le type de projet éditorial, à laquelle s'ajoute la commission de 30% d'iBooks. À titre d'exemple, mentionnons la mise en ligne dans iBooks, au format ePub, de manuscrits d'auteurs affiliés à la Sabam en vertu d'une convention établie entre celle-ci et une société de conception-développement située à Bruxelles.

Pour le coût de programmation des livres applicatifs, il faut compter un tarif de l'ordre de 1,5 à 2 fois le tarif total du pré-presse d'un livre traditionnel.

On peut donc estimer que le coût de production d'un livre numérique n'est pas prohibitif, pour autant que le projet numérique soit inclus au préalable. Le niveau de tarif indiqué ne freinera sans doute pas les éditeurs d'ouvrages simples dans leur mise en place progressive d'une stratégie mixte, combinant livres traditionnels et numériques. Via un sous-traitant ou en interne, ils produiront simultanément un contenu textuel sous plusieurs états de sortie : PDF destiné à l'imprimeur, PDF pour le Web, PDF et ePub pour les liseuses et tablettes. Pour la production éditoriale en Wallonie et à Bruxelles, composée à plus de 90% d'ouvrages universitaires, scolaires, de jeunesse et de bandes dessinées, des devis spécifiques, supérieurs à ce qui est indiqué ici seront à prendre en considération.

Au-delà de ces coûts de production, certaines réductions de frais éditoriaux sont liées spécifiquement au numérique. Ainsi, avec l'ebook, la notion de tirage n'a plus cours : supprimant la possibilité même d'une surproduction d'exemplaires, l'éditeur en évite les coûts d'impression et de stockage. Les frais de transport et les frais postaux du livre numérique peuvent être considérés comme nuls, par comparaison avec la lourdeur de la logistique du livre traditionnel. De même, il est loisible à l'éditeur d'envoyer des services de presse aux médias, aisément et gratuitement par Internet.

5. ARCHIVAGE

5.1. FORMATS D'ARCHIVAGE

Comme le photographe veille à conserver les négatifs de ses photos en vue de futurs tirages, l'éditeur veillera à préserver les fichiers sources de ses livres numériques en vue d'une éventuelle réédition.

L'archivage pose une difficulté spécifique au monde numérique, celle de la pérennité des formats de fichiers, tant pour le livre dans sa version finale que pour les fichiers sources. Alors que le négatif d'une photo est un support relativement immuable, l'évolution informatique rend certains formats de fichiers obsolètes et donc inexploitable à l'avenir. Les formats d'archivage les plus recommandés pour leur pérennité sont le PDF et le TIFF.

5.2. ENTREPÔTS ET INDEXATION

Une fois le format d'archivage défini, et les fichiers correspondants générés, l'éditeur choisira l'entrepôt numérique dans lequel ceux-ci seront sauvegardés. Il peut aussi bien s'agir d'un entrepôt numérique propre à l'éditeur que d'un entrepôt collectif, privé ou institutionnel.

L'archivage numérique implique aussi l'indexation des ouvrages dans différents moteurs de recherche institutionnels ou privés et banques de données. Cette indexation, réalisée à l'initiative de l'éditeur, s'effectue sur base des descripteurs ou métadonnées et consiste à les transmettre aux portails concernés. Cette précaution assure la visibilité des ouvrages sur les réseaux numériques.

Les descripteurs ou métadonnées

À des fins d'archivage et d'indexation, les descripteurs ou métadonnées de l'ouvrage (titre, auteur, éditeur, année de parution, ISBN, mots-clés, etc.) sont généralement annexés au livre numérique, soit sous forme d'un fichier indépendant (en XML ou dans tout autre format structuré), soit sous forme de balises additionnelles au sein même du document principal.

5.3. ISBN et ISTC

L'attribution d'un numéro d'ISBN est d'application pour les livres numériques. Précisons que la version numérique homothétique d'un ouvrage portera un ISBN distinct de celui du livre papier correspondant. Si l'ouvrage numérique est disponible sous format PDF et sous format ePub, ces deux versions devront porter des numéros d'ISBN différents.

L'ISTC, ou *International Standard Text Code*, est un code unique destiné à identifier une œuvre textuelle au travers de toutes ses représentations, c'est-à-dire sous différents formats ou supports, publiés par différents éditeurs. Composé de 16 caractères hexadécimaux (chiffres de 0 à 9 et lettres de A à F) et précédé de la mention « ISTC », il est attribué par l'Agence internationale ISTC (organisme créé en 2008) sur base des métadonnées de l'œuvre textuelle. Les associations professionnelles des éditeurs, à leur niveau, au niveau de la Fédération européenne des éditeurs et au niveau mondial, se penchent sur l'adoption de ce nouveau système de codification.

5.4. DÉPÔT LÉGAL

En Belgique, le dépôt légal des livres électroniques s'effectue sur base volontaire auprès de la Bibliothèque Royale. Le livre numérique homothétique portera le même numéro de dépôt légal que celui du livre papier. À ce jour, seul le format PDF est techniquement accepté.

5.5. PLAN PEP'S : ASPECTS ÉDITEURS

Au sujet du Plan de Préservation et d'Exploitation des Patrimoines du Gouvernement de la Communauté française (Pep's), les éditeurs doivent prendre connaissance de deux réalisations différentes qui sont destinées à leurs collections d'ouvrages numérisés : le Portail agrégateur et le Dépôt numérique.

Une brochure reprenant les normes numériques de conservation et de promotion dans le secteur de l'édition sera diffusée prochainement par le Pep's et le Service général des Lettres et du Livre de la Communauté française.

LE PORTAIL AGREGATEUR

Un portail agrégateur sera opérationnel dans sa version prototype à partir de 2012 pour l'ensemble des patrimoines culturels numérisés de la Communauté française, dont le livre et les revues numérisés font bien entendu partie. Ce portail ne va pas archiver des données dans un serveur, mais va récolter (*harvesting*) les métadonnées des fichiers numériques qui se trouvent dans les systèmes des acteurs patrimoniaux et culturels.

L'éditeur transmettra par courrier électronique, ou par tout autre moyen, une description de son entité et de la collection numérisée qu'il souhaite rendre accessible via le portail. Il s'engagera, dans une convention écrite établie avec la Délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels, à rendre disponibles dans son serveur propre les métadonnées ainsi que les fichiers permettant de donner un aperçu du contenu des ouvrages numérisés (image réduite de la couverture, un choix de pages à feuilleter, etc.).

Le rôle des éditeurs consistera à respecter des règles pour la rédaction des métadonnées qui décriront chacune de leurs publications. À savoir, que les métadonnées doivent être cohérentes et interopérables. Ainsi, on garantit au portail agrégateur récolteur l'assurance de fournir un résultat exact et complet au public qui effectuera une recherche. Dans ce sens, l'éditeur veillera à définir les titres de son catalogue en utilisant les 14 éléments de métadonnées préconisés par la Communauté française et à les exprimer en langage XML (format pérenne pour les bases de données). Une brochure (2009) et plusieurs notes ultérieures sont déjà disponibles au secrétariat et sur le site Web de la Délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels, dont celle intitulée « Guide d'utilisation des métadonnées recommandées par le Pep's » (2011).

Pour les éditeurs, le portail agrégateur est un gage de valorisation multiple de leurs collections éditoriales, car celles-ci seront accessibles non seulement du portail agrégateur de la Communauté française, mais également à partir des autres portails européens de patrimoines culturels qui lui sont associés, tels que Europeana, Athena ou Michael.

Il convient de souligner que les métadonnées des productions éditoriales numérisées, et les fichiers qui les accompagnent, seront récoltés par le portail agrégateur dans le respect des droits d'auteur.

LE DEPOT NUMERIQUE

Le dépôt a pour mission de conserver les documents littéraires (ouvrages, revues, manuscrits, correspondances, photographies, etc.) numériques dans un format pérenne et sans pertes (*lossless*, version la plus lourde). Le format pérenne préconisé est le format TIFF.

Dans les conventions d'aide de la Communauté française, il sera demandé aux bénéficiaires de déposer leurs publications dans ce dépôt numérique. Cette faculté est offerte sur base volontaire à l'ensemble des éditeurs, à des fins de conservation. Seuls auront accès aux fichiers entreposés les personnes autorisées par l'éditeur ou les ayants droit. À ce jour, 100.000 pages ou images numérisées, provenant principalement des brochures et périodiques publiés par des services du Ministère de la Communauté française, sont déjà répertoriées dans le dépôt numérique. Y figure également un premier lot de 600 livres précieux, bientôt rejoint par un lot de manuscrits et d'affiches, issus des AML (Archives et musée de la littérature).

CHAPITRE 2

LE MARCHÉ DES LIVRES NUMÉRIQUES

I. FIXATION DU PRIX DE VENTE

I.1. ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Faut-il le rappeler, il n'existe pas de loi sur le prix fixe du livre en Belgique. Le prix des ouvrages numériques sera donc variable d'une plateforme de distribution à une autre, d'une offre commerciale à une autre. Chez nos voisins français, la transposition au livre numérique de loi Lang sur le Prix Unique du Livre (1981) a été adoptée. Reste à savoir si cette nouvelle loi française passera le test européen.

En Belgique le taux de TVA s'élève à 21% pour les ouvrages numériques, alors qu'il est de 6% pour les livres traditionnels. Notons qu'en France le taux de TVA réduit à 5,5% a été approuvé par le pouvoir législatif pour les livres homothétiques. Cette mesure sera d'application le 1^{er} janvier 2012.

I.2. POLITIQUE DE PRIX

Dans le cas du livre homothétique, qui constitue actuellement la majeure partie des titres disponibles en langue française, le prix de vente est en pratique fixé comme une simple décote sur le prix du livre papier. Cette décote est de l'ordre de 15 à 33%. En Belgique, il convient aussi de prendre en compte le différentiel de taux de TVA dans la politique de prix.

Pour les éditeurs s'en remettant à iBooks, le prix de vente d'un ouvrage est fixé par l'éditeur selon un échelonnage (*tier*) allant de la gratuité à 29,99 euros. Apple prélève une commission de 30% sur les ventes.

De nouvelles formules de fixation de prix s'expérimentent dans le domaine du livre numérique. La Fnac propose des offres associant version numérique et livre papier d'un même titre, pour un prix avantageux. La consuecture (*streaming*), ou lecture en ligne sur le Web, fait l'objet d'une vente par abonnement ou par achat ponctuel. Ce type d'offre porte généralement sur un bouquet de collections disponibles. Cairn et Cyberlibris sont, par exemple, des opérateurs actifs dans ce domaine. Par ailleurs, des groupes éditoriaux scolaires, scientifiques et juridiques vendent l'accès à des bases de contenus. Les éditeurs de la Communauté française doivent être attentifs à ces nouvelles pratiques commerciales proposées tant aux institutions (universités, bibliothèques publiques...) qu'aux particuliers.

1.3. DROITS D'AUTEUR ET DIFFUSION NUMÉRIQUE

S'agissant de la numérisation de livres de fonds, de livres épuisés ou de numéros anciens de revues, les éditeurs doivent régler la question des droits d'auteur pour la diffusion numérique de l'œuvre. Cette gestion contractuelle de gré à gré avec les intéressés ou leurs ayants droit requiert temps et énergie, sachant qu'elle concerne également les traducteurs, illustrateurs, photographes, voire les personnes portraitées...

Pour les œuvres orphelines (celles dont on ne trouve plus les ayants droit), une solution de type « licence collective » est attendue au niveau européen ; il s'agit du projet ARROW (Accessible Registries of Rights information and Orphan Works towards Europeana).

Pour la transposition numérique d'une nouveauté, la question reste ouverte quant à la qualification d'exploitation première ou seconde de l'œuvre. Les pourcentages attribués aux auteurs sur les recettes en seront radicalement différents. À ce sujet, la Commission juridique de l'ADEB (Association des éditeurs belges) rappelle que son contrat-type d'édition inclut l'édition numérique. Elle partage la position française du SNE (Syndicat national de l'édition) sans exceptions : les droits numériques sont toujours considérés comme des droits premiers et sont à ce titre inclus dans le contrat d'édition. Ces droits sont cédés pour la même durée que les droits papier.

De manière générale, on comprend que le numérique implique de nouveaux usages en matière de droits d'auteurs. Les associations professionnelles, les sociétés belges de gestion collective des droits, comme la Sabam, la Sacd, la Scam et la Sofam, ainsi que les fondations privées et les cabinets d'avocats spécialisés travaillent actuellement sur cette mutation. La plupart des professionnels recommandent aux auteurs de prévoir dans leur contrat avec la maison d'édition un droit de regard sur la version numérique avant commercialisation et une clause de rendez-vous stipulant la faculté de renégocier les droits numériques dans un délai fixé, par exemple au terme de trois ans.

2. DISTRIBUTION

Une fois obtenu le fichier numérique aux formats PDF et ePub, ou le livre applicatif, il s'agit pour l'éditeur de mettre en œuvre sa politique de diffusion, distribution et de vente de l'ouvrage numérique. Si la promotion des ouvrages numériques est faisable sur le site Internet propre de la maison d'édition, la vente directe à grande échelle rencontre des écueils : il faut disposer de ressources humaines ainsi que d'une force financière, technologique, commerciale et administrative significative. Une telle dimension marchande ne semble être à la portée que des groupes éditoriaux majeurs. Dès lors, il est conseillé aux éditeurs de la Communauté française de recourir aux plateformes de distribution de livres numériques, aussi appelées portails distributeurs ; lesquelles fournissent l'accès aux librairies traditionnelles.

2.1. VENTE EN LIBRAIRIES

Chez la plupart des librairies indépendantes pratiquant la vente de livres numériques dans une rubrique spécifique de leur site Internet, la présentation des ouvrages et la procédure de vente sont actuellement sous-traitées auprès de portails distributeurs français, comme ePage ou Cyberlibris.

En pratique l'éditeur de la Communauté française établira d'abord avec le libraire un mandat de mise en dépôt fixant notamment la remise accordée sur les ventes des ouvrages numériques. En France, pour le numérique, les maisons d'édition accordent aux librairies indépendantes une remise d'environ 25% sur le prix de vente public hors TVA. Le libraire, de son côté, rétrocèdera au portail une commission de l'ordre de 9% sur ce même prix.

Les portails ont aussi pour projet d'installer dans les librairies une borne numérique interactive (*e-corner*) pour la présentation et la vente de livres numériques.

Le Syndicat des libraires francophones de Belgique et le Secrétariat des librairies de la Communauté française possédant le label de qualité, de même que la Commission d'aide à la librairie de la Communauté française portent leur attention à ces évolutions et participent à des séances d'information et de formation sur les nouveaux usages de consommation et de vente de livres traditionnels et numériques.

Rappelons également l'existence de la librairie Wallonie-Bruxelles à Paris, liée à la Communauté française. Ce point de vente dispose d'un réseau étendu de connexions commerciales en France et à l'international. Dans un futur proche, elle étendra ses activités aux livres numériques.

Par ailleurs, le portail roolibraires.com, opérationnel depuis avril 2011, regroupe actuellement une soixantaine de librairies indépendantes françaises, auxquelles pourraient se joindre les librairies francophones de Belgique. Ce portail propose aux librairies adhérentes des pages Web personnalisées. Il offre un système de géolocalisation des librairies et des consommateurs internautes pour le repérage, la vente et la livraison rapide des ouvrages papier. Il développe aussi la vente de livres numériques.

2.2. PORTAILS DISTRIBUTEURS

Les portails distributeurs jouent un rôle essentiel dans le schéma actuel de la chaîne du livre numérique, qu'il s'agisse de l'intermédiation qu'ils fournissent aux librairies ou de la vente pour compte du portail lui-même.

Pour les publications de sciences humaines, revues et livres, la société Cairn, d'origine belge, offre sur Internet un bouquet de collections aux formats papier et numérique. Ce portail est actif notamment auprès des centres de recherche et de documentation institutionnels ou privés.

Des portails proposant diverses formules commerciales pour les ouvrages numériques se développent sur Internet, tels Izneo pour la BD francophone ou SmartLibris visant le public familial avec des collections d'ouvrages francophones, anglophones ou hispanophones pour lecture sur tablettes.

2.3. SERVICE APRÈS-VENTE

Enfin, attirons l'attention sur la problématique particulière du service après-vente (S.A.V.) pour les livres numériques. En effet, des interventions peuvent s'avérer nécessaires après la vente d'un livre numérique, en raison d'erreurs au téléchargement, de problèmes liés à la protection des fichiers, de la perte d'un ouvrage ou du support de lecture.

La problématique du S.A.V. montre combien les filières de distribution — plateformes et librairies indépendantes — sont indispensables à l'éditeur dans sa démarche de diffusion et de vente de livres numériques.

3. PROTECTION DES FICHIERS NUMÉRIQUES

La question de la diffusion des livres numériques pose instinctivement celle de la protection des fichiers contre un partage abusif (piratage) rendu aisé par la dématérialisation du livre. Les types de protection suivants sont les plus utilisés.

Des firmes internationales, comme Adobe avec sa solution ACS4, offrent, moyennant une licence, un système de gestion des droits numériques (GDN ; en anglais DRM, *Digital Rights Management*). On estime que le coût de licence augmente de 3% le prix de vente unitaire. Par ailleurs, il s'avère que la GDN, opération à charge de la plateforme de distribution, peut causer des difficultés techniques au consommateur, tant au téléchargement qu'à l'utilisation des livres numériques. La société Apple, de son côté, intègre un système propriétaire de GDN, nommé FairPlay, qui protège automatiquement les livres vendus dans iBooks en limitant le nombre possible de sauvegardes. Cette GDN est aisément applicable en raison de la cohérence des logiciels et des équipements Apple.

Le tatouage numérique (ou *watermarking*, aussi appelé *social DRM* en raison de son caractère convivial et présupposant les bonnes intentions de l'acheteur) est une technique de marquage invisible et non contraignant qui intègre au livre des données d'identification de l'acheteur, au moment du téléchargement initial. Ce procédé assure une traçabilité et implique la responsabilisation morale du lecteur, sans induire de désagréments lors de l'achat, des sauvegardes et de la lecture. En pratique, le tatouage est effectué au moment du téléchargement ; il revient donc à la plateforme distributrice d'implémenter une telle solution.

Pour l'éditeur qui souhaite protéger ses livres numériques, il convient au minimum de contraindre les pirates éventuels à opérer des manipulations dont ils ne peuvent ignorer le caractère frauduleux. Cet obstacle ne mettra pas l'éditeur à l'abri du partage abusif mais devrait freiner celui-ci et offrir une traçabilité en cas d'action judiciaire.

CONCLUSION

UN CHEMIN CRITIQUE

En guise de conclusion, il semble utile de rassembler, sous forme d'un chemin critique, les différentes étapes de réflexion et d'action liées à l'édition de livres numériques.

1. Participer aux diverses formations sur le numérique offertes aux acteurs culturels par la Communauté française, en particulier par le Service général des Lettres et du Livre. S'abonner à l'hebdomadaire électronique Lettresnumeriques.be publié par ce même Service.
2. Prendre la décision de s'engager ou non dans le second métier qui s'ouvre désormais aux éditeurs traditionnels : celui du livre numérique.
3. Définir le projet éditorial numérique, à savoir : la numérisation d'un livre existant, la version homothétique d'une nouveauté, la création d'un livre numérique natif, la réalisation d'un livre applicatif, le développement de bases de contenus... Décider si on privilégie un support de lecture pour définir la maquette numérique optimisée, ou si la programmation doit convenir à tous les supports.
4. Établir les clauses contractuelles d'autorisation et de rémunération pour la diffusion numérique de l'œuvre, avec les auteurs, illustrateurs, photographes, traducteurs, etc., ou leurs ayants droit.

5. Choisir les concepteurs développeurs pour réaliser le livre numérique, le plus souvent en coordination avec le prépresse du livre traditionnel. Prévoir, dans le devis, les étapes de tests.
6. Attribuer les différents numéros d'ISBN aux formats de fichiers numériques de l'ouvrage. Obtenir le code ISTC de l'œuvre textuelle.
7. Sauvegarder le fichier aux formats PDF et TIFF pour archivage propre à l'éditeur et pour tous autres dépôts numériques de l'ouvrage. Sur base volontaire, déposer un exemplaire du fichier PDF au dépôt légal électronique de la Bibliothèque Royale. De même, effectuer le dépôt numérique au Pep's.
8. Faire indexer le fichier numérique, sur base des métadonnées, dans différents portails, entrepôts agrégateurs (dont celui du Pep's), banques de données, moteurs de recherche institutionnels ou privés, ainsi que dans les forums sociaux électroniques.
9. Fixer le prix de vente du livre numérique selon la formule la plus adaptée au type d'ouvrage et à son mode de téléchargement. Décider si une solution de protection contre le partage abusif doit être mise en place.
10. Distribuer l'ouvrage numérique via les portails de distribution fournissant un accès aux librairies traditionnelles francophones, ou via les portails spécialisés.

GLOSSAIRE

Android, n.pr

Système d'exploitation pour terminaux mobiles conçu par la société Android, aujourd'hui rachetée par Google, et qualifié d'open source, ce qui implique notamment que son code source soit disponible.

application ; appli, n.f.

Programme informatique conçu pour réaliser diverses tâches dans un système d'exploitation particulier.

Note. Il peut s'agir d'un jeu, d'un dictionnaire ou encore d'un outil de bureautique qui s'installent sur un ordinateur, un ordiphone, une tablette...

code source, n.m.

Instructions originales d'un programme écrites dans un langage lisible par l'homme et qui doivent être compilées (traduites) pour être lues par un ordinateur.

consulecture, n.f.

streaming, n.m.

Technologie offrant la lecture d'un contenu en ligne sur Internet, sans téléchargement du fichier.

encre électronique, n.f.

e-ink, n.m.

Matériau composé de millions microbilles transparentes contenant des pigments noirs et blancs chargés électriquement qui, sous l'impulsion de la batterie de la liseuse, composent le texte et les images sur la surface de l'écran appelée papier électronique.

Note. Le rendu de cette technique d'affichage est proche de celui de la feuille imprimée.

ePub, n.m.

Format de livre numérique standardisé développé par l'International Digital Publishing Forum (IDPF) qui présente comme caractéristique majeure d'être recomposable et ouvert, donc interopérable.

format, n.m.

Convention informatique qui désigne la structure de l'information, sa représentation et son stockage au sein d'un fichier et qui rend possible l'échange de données entre divers programmes informatiques.

Note. Il peut s'agir, par exemple, de format de texte (Word), d'image (JPEG) ou de description de page (PDF).

format ouvert ; format libre, n.m.

open source, n.m.

Format dont les spécifications techniques sont connues et disponibles pour les concepteurs-développeurs et le public, sans restrictions d'exploitation.

format propriétaire ; format fermé, n.m.

Format mis au point par un constructeur ou un développeur donné, par exemple la société Apple, qui conserve le contrôle de son exploitation.

GDN – Gestion des Droits Numériques, n.f.

DRM - Digital Rights Management, n.m.

Gestion associée aux technologies logicielles de protection des droits d'auteur qui consistent à intégrer des verrous informatiques à des œuvres ou à des contenus numériques ou multimédias et à permettre au détenteur des droits de stipuler les usages que l'utilisateur peut en faire, dans le but d'éviter leur diffusion illégale sur Internet.

interopérabilité, n.f.

Capacité que possède un produit ou un système à échanger des informations et/ou à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes, et ce sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.

iOS, n.pr.

Système d'exploitation des appareils mobiles de la marque Apple (iPad, iPhone, iPodTouch).

liseuse, n.f. ; lecteur électronique, n.m.

e-reader, n.m.

Appareil électronique portable muni d'un écran de visualisation qui permet de stocker et de lire des livres, journaux et magazines numériques disponibles en téléchargement.

livre numérique ; livre électronique ; livrel, n.m.

e-book, n.m.

Livre édité sous forme de fichier électronique destiné aux supports de lecture numériques.

livre numérique enrichi ; livre applicatif ; livre-application, n.m.

enhanced ebook, n.m.

Livre numérique interactif enrichi de contenus multimédias et de liens hypertextes.

livre numérique homothétique, n.m.

Transposition dans un fichier numérique du contenu d'un livre imprimé.

logiciel de lecture, n.m.

Logiciel indispensable à tous les supports électroniques de lecture pour visualiser les fichiers numériques téléchargés.

Note. Ces logiciels, tel Acrobat Reader, proposent des options d'affichage, de réglage de la luminosité, de recherche avancée, etc.

métadonnée, n.f.

Élément d'information structuré qui forme la grille descriptive d'un contenu numérique et qui permet notamment d'indexer celui-ci dans les portails agrégateurs, moteurs de recherche et bases de données électroniques.

Note. Dans le cas d'un livre numérique, les métadonnées contiennent des éléments tels que : titre, auteur, éditeur, ISBN, sujet, description, date de parution, langue, droits d'auteur, format, type de document, etc.

ordiphone, n.m.

smartphone, n.m.

Téléphone cellulaire qui, en plus d'offrir des fonctions téléphoniques, permet l'accès à l'Internet mobile et aux applications multimédia.

Note. Un ordiphone peut être équipé de logiciels de lecture de livres numériques aux formats ePub, PDF ou à des formats propriétaires spécifiques de livres applicatifs.

papier électronique ; papier, n.m.

e-paper, n.m.

Surface de l'écran des liseuses.

PDF - Portable Document Format, n.m.

Format de fichier ouvert, créé par Adobe Systems et normalisé ISO en 2008, dont l'une des caractéristiques essentielles est de garantir le respect de la mise en page optimisée par l'éditeur sur les supports de lecture.

Note. Le processus de normalisation constitue une garantie de pérennité pour les concepteurs et les utilisateurs.

pérennité, n.f.

Capacité potentielle d'un format à être lisible et exploitable dans des systèmes de fonctionnement futurs.

plugiciel ; module d'extension, n.m.

plug-in, n.m.

Sous-programme destiné à être encastré dans d'autres programmes pour en enrichir les fonctionnalités.

recomposable, adj.

reflowable, adj.

Se dit d'un format électronique conçu, tel l'ePub, pour adapter automatiquement la mise en page d'un contenu numérique aux dimensions de l'écran d'affichage d'un support de lecture.

société point-com, n.f. ; distributeur en ligne, n.m.

pure player, n.m.

Acteur économique qui commercialise des produits ou des services exclusivement sur Internet.

tablette, n.f.

Ordinateur réduit à un écran tactile fonctionnant notamment comme support de lecture de livres numériques, tel l'iPad.

tatouage numérique, n.m.

watermarking ; social DRM, n.m.

Forme de contrôle de la diffusion des livres numériques par inscription, invisible et non contraignante pour l'utilisateur, de données d'identification lors du téléchargement.

TIFF - Tagged Image File Format, n.m.

Format d'image numérique qui enregistre, avec ou sans compression, le fichier sans perte de données et sans dégradation de l'image, utilisé notamment pour l'archivage pérenne des documents.

Note. Il s'agit de l'un des formats de sortie privilégiés des scanners et des appareils photo numériques.

Web 2.0, n.m.

Évolution centrée sur l'interactivité et la co-construction des pages Web par les internautes.

XHTML - eXtensible HyperText Markup Language, n.pr.

Langage normalisé constitué de balises qui permet de structurer des contenus Web et de les publier en association avec des feuilles de style destinées à la mise en forme.

Note. Le XHTML offre une plus grande pérennité que le langage HTML dont il est l'évolution.

XML - eXtensible Markup Language, n.pr.

Langage à balises qui touche à l'identification des données d'un contenu en séparant nettement le fond et la forme.

GLOSSAIRE

RECOMMANDÉ PAR :



CULTURE
LANGUE FRANÇAISE

QUELQUES RÉFÉRENCES PARMI BEAUCOUP D'AUTRES

1001libraires

Portail de librairies francophones

www.1001libraires.com

ADEB

Association des éditeurs belges

Commission numérique

www.adeb.be

AppSolution

Conception et programmation numériques

www.appsolution.be

ARROW

Accessible Registries of Rights information and Orphan Works towards
Europeana

www.arrow-net.eu

Bibliothèque Royale

Dépôt légal des documents électroniques

www.kbr.be/collections/depot_legal/doc_elec/doc_elec_fr.html

Cairn

Portail de publications de sciences humaines

www.cairn.info

CIACO

Numérisation de documents

www.ciaco.com

CNL

Centre national du livre (France)

Aide à la numérisation de livres et de revues

www.centrenationaldulivre.fr

Collart Muriel

Conception et programmation éditoriales

muriel.collart@skynet.be

Cyberlibris

Plateforme de distribution numérique

www.cyberlibris.com

Epagine

Plateforme de distribution numérique

www.epagine.fr

ISBN international

Guidelines for the assignment of ISBNs to e-books

www.isbn-international.org/faqs/view/17

ISTC international

Agence des codes d'identification des œuvres textuelles

www.istc-international.org/

Izneo

Portail de BD numérique

www.izneo.com

Lettres numériques

Hebdomadaire électronique sur le livre numérique

Service général des Lettres et du Livre

Ministère de la Communauté française

www.lettresnumeriques.be

Librairie Wallonie-Bruxelles

Librairie francophone belge à Paris

www.librairiewb.com

Ministère de la Communauté française

Service général des Lettres et du Livre

Service de la promotion des lettres

www.lettresetlivre.cfwb.be

Ministère de la Communauté française

Délégation à la numérisation des patrimoines culturels

Plan Pep's

www.numeriques.cfwb.be

Ministère de la Communauté française

Service de la langue française

www.languefrancaise.cfwb.be

Mnémotique

Numérisation de documents

www.mnemotique.eu

Nord Compo

Prépresse traditionnel et réalisation d'ouvrages numériques

www.nordcompo.fr

Pixellence

Application xmLG pour balisage XML

www.pixellence.net

SmartLibris

Portail de livres numériques

www.smartlibris.com

Syndicat des libraires francophones de Belgique

Groupement de librairies indépendantes

www.libraires.be

Village n°1

Numérisation de documents

www.levillage1.be/services-aux-entreprises